

Un cavalier peut participer à partir du 1^{er} janvier de l'année où il atteindra l'âge minimum jusqu'au 31 décembre de l'année où il atteindra l'âge maximum.

Toutefois, tout cavalier peut à partir de son anniversaire de 14 ou de 18 ans passer la tranche d'âge des Juniors ou des Seniors, mais alors à titre définitif.

Les catégories d'âge sont fixées comme suit :

- Scolaires : **10** à 14 ans
- Juniors : 14 à 18 ans
- Young Riders : 16 à 21 ans
- Séniors : à partir de 18 ans
- Vétérans : cavalières à partir de 45 ans
Cavaliers à partir de 49 ans.

A cheval, il est impératif d'avoir 10 ans pour s'inscrire en concours.

Les cavaliers de poneys peuvent prendre part aux épreuves et championnats pour poneys à partir du 1^{er} janvier de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 7 ans (en prépa et 70 cm) 8 ans pour le reste jusqu'au 31 décembre de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans.

Les épreuves pour chevaux de 4, 5 et 6 ans sont ouvertes à tous cavaliers scolaires, juniors et seniors licenciés.